

VHS

LA VIE HOSPITALIÈRE ET SOCIALE

Élections professionnelles
à la FONDATION
DIACONNESSES DE REUILLY

Réforme
des retraites

Juridique : Faute inexcusable
de l'employeur





La prévention, c'est ensemble que nous la faisons.

Campagnes de sensibilisation et d'information, ateliers, stages et conseils...

Depuis plus de 20 ans, nous agissons sur les territoires pour rendre nos sociétaires acteurs de leur propre prévention, et les aider à réduire les risques au quotidien.

- Dangers de la route
- Santé et autonomie
- Gestes qui sauvent
- Dangers du quotidien
- Aléas naturels
- Risques nautiques
- Risques cyber
- Argent et éducation budgétaire



La Macif,
c'est **vous.**

Crédit photo : P5 / Photononstop.

MACIF - MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 1 rue Jacques Vandier 79000 Niort.

LE TRAVAIL DOIT PERMETTRE L'ÉPANOUISSEMENT DES PERSONNES !



La rentrée de septembre est généralement une période passionnante et de renouveau, de bonnes résolutions, et d'attentes afin de repartir sur des bases au travail permettant son épanouissement. Cependant, de nombreux professionnels redoutent ce moment.

En effet, nos établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux font face aux pénuries de personnel. La dégradation des conditions de travail des professionnels parallèlement à la perte de sens de leur activité et de la diminution de leur pouvoir d'achat, a eu pour conséquence de décourager les professionnels même au sein des plus résilients. De plus, l'absentéisme, les accidents du travail et les maladies professionnelles, ont un coût financier important pour les établissements mais surtout un coût humain.

Face à la pénurie de jeunes recrues, les établissements adaptent des organisations plébiscitées par certains candidats, comme le travail en 12 heures. Ces différentes organisations du travail représentent un risque réel sur la santé des équipes et accentue l'absentéisme au sein des services.

“La seule limite à notre épanouissement de demain sera nos doutes d'aujourd'hui”

Franklin Delano Roosevelt

Je suis persuadé que des solutions existent, mais celles-ci demandent un courage politique de la part des représentants des employeurs, notamment en termes d'organisation du travail. Les statistiques le montrent, l'organisation du travail est de plus en plus souvent mise en cause dans les pathologies professionnelles. Le bien être mental a atteint son niveau le plus bas dans tous les groupes d'âge depuis le début de la pandémie.

Pour la CFTC, il est possible de travailler ensemble, autrement et mieux, en permettant une meilleure conciliation des temps de vie grâce à ce qui existe déjà : la négociation, le dialogue social et le dialogue professionnel. Ils sont riches en savoir, créatifs et clé de la survie et de la résilience des entreprises par ces temps d'incertitudes.

La CFTC est prête à saisir l'opportunité de cette rentrée, avec le soutien de ses militants afin de repenser ensemble la façon de travailler collectivement. Nous sommes persuadés que pour trouver des solutions aux graves difficultés que traversent nos secteurs d'activités la clé réside en partie à redonner la main aux personnes qui exercent au plus près des usagers, notamment en leur confiant les rênes de l'organisation de leur service. Par ailleurs, il faut repenser les modes de management actuellement appliqués et surtout recentrer le rôle de l'encadrement afin que celui-ci soit le liant entre les équipes et les orientations de l'entreprise.

Ces premières pistes permettraient déjà, selon nous, de redonner confiance aux équipes et leur permettre de mieux s'épanouir dans leur environnement de travail. ■

Le Président
Frédéric Fischbach

AU REVOIR ESPACE ADHÉRENT BIENVENUE LA RESSOURCERIE *de l'app!*



DÉSORMAIS,
TOUT SE PASSE SUR
CFTC
l'app!

En juin 2023, l'espace adhérent fête son pot de départ... Mais CFTC l'App prend le relais grâce à une nouvelle recrue :

La Ressourcerie de l'App!

Retrouvez la Ressourcerie de l'App et tous ses outils en téléchargeant l'appli :



SOMMAIRE **VHS** N°331



© Adragan - AdobeStock

JURIDIQUE : FAUTE INEXCUSABLE DE L'EMPLOYEUR.



© Lordh - AdobeStock

REVALORISATIONS DES SALAIRES CONVENTIONNELLES



© Wayhome Studio - Adobe stock.

RÉFORME DES RETRAITES

ÉDITO :

→ PAR FRÉDÉRIC FISCHBACH, PRÉSIDENT..... 3

ACTUALITÉ :

→ LA CFTC SERA AU SALON DES SERVICES À LA PERSONNE & DE L'EMPLOI À DOMICILE.....

→ LA CFTC PARTENAIRE DES TROPHÉES SERVICES À LA PERSONNE D'ÎLE-DE-FRANCE

→ L'IRCEM AGIRC-ARRCO AU SERVICE DE SES BÉNÉFICIAIRES

→ ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES À LA FONDATION DIACONNESSES DE REUILLY..... 5/7

→ CONGRÈS CFTC AP-HP..... 12/13

→ PRIME DE POUVOIR D'ACHAT EXCEPTIONNELLE 15/16

→ RÉFORME DES RETRAITES.....17

→ VIE DES SYNDICATS19

JURIDIQUE :

→ FAUTE INEXCUSABLE DE L'EMPLOYEUR 11/12

POINT DE VUE :

→ ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES APOLITIQUES 22

HOMMAGE :

→ À LA MÉMOIRE DE NOTRE AMI SERGE GRANSART . 23



Fédération CFTC Santé et Sociaux

34, quai de la Loire - 75019 PARIS
Tél. 01 42 58 58 89 - Fax 01 42 58 58 96
E-mail : fede@cftc-santesociaux.fr
www.cftc-santesociaux.fr

Directeur de la publication : **FRÉDÉRIC FISCHBACH**

N° C.P.A.P. 1125 S 07601
ISSN 1779-6458
Prix du numéro : 1€ - 55^{ème} année
Imprimerie : **L'Artésienne**
837 rue François Jacob-ZI de l'Alouette
62800 Liévin - Tél. : 03 21 72 78 90



LA **CFTC** SERA AU SALON DES SERVICES À LA PERSONNE & DE L'EMPLOI À DOMICILE

~ *Porte de Versailles* ~

Comme chaque année, la CFTC animera
un stand au salon des services à la
personne les 28 & 29 novembre 2023.

Nous accueillerons les salariés de la
branche de l'aide à domicile (BAD),
ceux de la branche des Entreprises
de Services à la Personne (ESAP) mais égale-
ment, les salariés du particulier employeur
et les assistants maternels (SPE).
Nous répondrons à toutes leurs questions
tant conventionnelles que juridiques.



**salon
des services
à la personne
et de l'emploi
à domicile**

LES ÉLECTIONS : Il y a un véritable enjeu à
faire comprendre aux salariés de ces sec-
teurs que les élections du CSE et l'élection
pour les TPE sont essentielles, pour l'amé-
lioration de leurs conditions de travail dans
leur structure mais également pour faire
avancer les négociations au niveau national.

LA PRÉVOYANCE : La branche
travaille actuellement à la mise
en place d'un régime de pré-
voyance : la CFTC le réclamait
depuis des années. L'accueil
sur le stand CFTC au salon sera
donc l'occasion de le présenter aux
salariés présents et de leur expliquer
les enjeux à court et à long terme.

LA REPRÉSENTATIVITÉ : Le salon c'est
également l'occasion unique de prendre des
contacts auprès des organisations patronales
et de recueillir les dates d'élection dans leur
CSE : C'est la dernière ligne droite pour le
cycle de représentativité, alors nous allons
continuer à faire connaître la CFTC, à dépo-
ser des appels à candidatures pour déposer
des listes dans de nouveaux établissements.

LES CRÈCHES : L'actualité est difficile
pour les salariés des crèches pri-
vées avec les dernières affaires
médiatisées. Nous rappeler-
ons aux salariés des crèches,
présents au salon, que la
CFTC travaille pour eux. En

Venez
nous rendre
visite sur le
stand de
la CFTC au salon
des services à la
personne Porte de
Versailles, le 28 &
29 novembre !

effet nous avons, par exemple, exigé que la classification des crèches soit étudiée en même temps que celle de l'intervention à domicile, alors que les autres syndicats le repoussaient après.

Rendez-vous sur notre site fédéral pour récupérer le lien afin de bénéficier d'une

entrée gratuite ou directement :

<https://bit.ly/3HDYApM>

Accessible aussi grâce au QR code ci-contre. ■



Aline Mougenot
Secrétaire Fédérale Adjointe

LA **CFTC** PARTENAIRE DES **TROPHÉES DES SERVICES À LA PERSONNE D'ÎLE-DE-FRANCE**

Les trophées des services à la personne récompensent les salariés du secteur dans les grandes régions françaises depuis 8 ans. Ils ont pour objectif de valoriser les métiers du domicile et de mettre en lumière les salariés.

Ce sont des concours ouverts à toutes les structures intervenant en mode prestataire. L'idée est de réunir tous les salariés et de les mettre à l'honneur grâce à un concours encourageant l'excellence. Cet événement est également le moyen de mettre en lumière un secteur en manque de notoriété et de personnel.

Pour la première fois cette année, un trophée Île-de-France est organisé, et la remise des prix se fera devant 500 salariés du secteur. Il était important pour la **CFTC** d'être partenaire car c'est une occasion unique de rendre hommage aux salariés qui apportent bien-être et soins aux personnes âgées, handicapées et dont les métiers sont si peu reconnus.

Les salariés inscrits au concours doivent réussir des épreuves basées sur le savoir-faire, le

savoir-être, les techniques de travail et l'engagement. Le 9 novembre prochain, la **CFTC** remettra donc un prix lors de la cérémonie de clôture et remerciera tous les salariés présents de leur engagement au quotidien. ■

Aline Mougenot
Secrétaire Fédérale Adjointe



ACTION SOCIALE

L'IRCEM AGIRC-ARRCO AU SERVICE DE SES BÉNÉFICIAIRES

L'Institution de Retraite Complémentaire des Employés de Maison et particulier employeur (IRCEM) Agirc Arrco est bien plus qu'une simple caisse de retraite. Elle joue un rôle vital dans la vie de ses bénéficiaires en offrant une gamme étendue d'aides et de services à travers son service d'Action Sociale. Cette action est ancrée dans une mission fondamentale : aider les publics en difficulté à travers une équipe engagée composée d'un responsable et de 25 co-élaborateurs.

FONCTIONNEMENT

● **Les Commissions d'Action Sociale et les Conseils d'Administration** de l'IRCEM sont chargées de concevoir et d'adapter les aides individuelles et collectives, ainsi que les programmes de prévention. Elles établissent des budgets prévisionnels détaillés pour chaque domaine d'intervention et formulent des recommandations pour le Conseil d'Administration.

● **Les Domaines d'Intervention par Fonds Retraite.** L'IRCEM Agirc Arrco s'engage dans plusieurs domaines d'intervention :

- **Accompagner l'avancée en âge** : en offrant un soutien aux personnes confrontées à la perte d'autonomie et en promouvant le bien vieillir et le vieillir heureux.
- **Accompagner les personnes en situation de fragilité** : en identifiant et en aidant les aidants, en repérant les fragilités sociales et financières, et en favorisant la résilience sociale.

- **Favoriser l'accès et le maintien des AM** (Aides à la Mobilité) et SPE (Services de Proximité Emploi) dans le secteur de l'emploi à domicile.
- **Accompagner l'avancée en âge des actifs** à travers des actions de prévention primaires.
- **Accompagner les personnes en situation de vulnérabilité** : y compris les personnes handicapées, les familles monoparentales et les orphelins.

BÉNÉFICIAIRES DE L'ACTION SOCIALE

Les bénéficiaires de l'Action Sociale de l'IRCEM Agirc Arrco incluent les allocataires percevant une retraite de l'IRCEM, les cotisants salariés des emplois de la famille, et les détenteurs d'un contrat mutuelle. Les critères d'éligibilité sont basés sur les revenus et la durée de cotisation, avec des conditions spécifiques pour chaque fonds.

AIDES DE L'ACTION SOCIALE

Depuis janvier 2023, l'IRCEM Agirc Arrco a mis en place un nouveau référentiel d'aides individuelles pour les quatre prochaines années. Il se concentre sur deux axes prioritaires : «Agir pour vivre sereinement sa retraite et accompagner l'avancée en âge» et «Accompagner les personnes en situation de fragilité dont les aidants». Ce référentiel comprend huit aides individuelles prioritaires, avec la possibilité pour les conseils d'administration d'ajouter des aides spécifiques. L'objectif est que les aides prioritaires représentent au moins 90 % des dépenses d'ici 2026.

Les Aides Collectives de l'Action Sociale

L'IRCEM Agirc Arrco propose également des aides collectives, notamment des conférences, des bilans de santé, un soutien aux nouvelles formes d'habitat, et des subventions pour des projets en rapport avec les axes prioritaires.

SERVICE CIVIQUE SOLIDARITÉ SENIORS (SC2S) ET MA BOUSSOLE AIDANTS (MBA)

Le programme SC2S, en partenariat avec les ministères de la Jeunesse et de l'Autonomie, engage les jeunes volontaires dans des actions au service des personnes âgées. De plus, Ma Boussole Aidants est un service digital visant à simplifier l'accès aux informations et aux aides pour les aidants et leurs proches.

STAGES DE PRÉPARATION À LA RETRAITE

Enfin, l'IRCEM Agirc Arrco propose des stages de préparation à la retraite pour aider les actifs à anticiper cette transition importante de leur vie. Ces stages couvrent divers aspects, de la liquidation des droits à la retraite à la prévention de la santé et de nouvelles activités. L'IRCEM Agirc Arrco, bien plus qu'un simple organisme de retraite, incarne l'engagement envers le bien-être et la solidarité au sein de

la société. À travers son service d'Action Sociale, l'IRCEM Agirc Arrco apporte un soutien précieux à ses bénéficiaires, qui sont à différentes étapes de leur vie. Que ce soit pour faire face aux défis du vieillissement, surmonter des fragilités sociales, ou préparer la retraite en toute sérénité, l'IRCEM Agirc Arrco offre une multitude d'aides et de services adaptés.

Les administrateurs CFTC jouent un rôle essentiel en veillant à ce que les intérêts et les besoins des bénéficiaires soient pleinement pris en compte dans les décisions et les politiques de l'IRCEM Agirc Arrco. Leur engagement contribue à garantir que cette institution continue de répondre aux attentes de ses adhérents.

Le nouveau référentiel d'aides individuelles pour la période 2023-2026 témoigne de la volonté de l'IRCEM Agirc Arrco d'innover et de répondre aux besoins changeants de ses adhérents. En mettant l'accent sur la prévention et le soutien aux aidants, cette institution va au-delà de ses obligations traditionnelles pour promouvoir une vie active et épanouissante pour ses membres.

De plus, les initiatives telles que le Service Civique Solidarité Seniors (SC2S) et Ma Boussole Aidants (MBA) reflètent l'engagement de l'IRCEM Agirc Arrco envers l'inclusion sociale et la solidarité intergénérationnelle.

En conclusion, l'IRCEM Agirc Arrco demeure un acteur clé dans la vie de ses bénéficiaires, démontrant sa détermination à les accompagner tout au long de leur parcours de vie. Cette institution incarne les valeurs fondamentales de solidarité et d'entraide qui sont au cœur de notre société, avec les **administrateurs CFTC** jouant un rôle vital dans la défense des intérêts des adhérents et dans la garantie d'un avenir plus sûr et plus serein pour tous. ■

Roland Scherding
Conseiller Fédéral

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES À LA FONDATION DIACONESSES DE REUILLY

UNE FONDATION RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE
Depuis 1841, les Diaconesses de Reully accompagnent les personnes vulnérables quel que soit leur besoin. Situés partout en France, nos lieux d'accompagnement proposent une expertise et une approche humaine, en toute proximité.



SECTION **CFTC** Fondation Diaconesses de Reully

Répartie et présente sur plusieurs CSE (Haut de France, Ile-de-France, Région Sud-Est, Région Sud-Ouest), la section **CFTC** a œuvré durant ce mandat pour accompagner l'ensemble des salariés de la Fondation Diaconesses de Reully. Toutes catégories professionnelles confondues, notre force est bien entendu la présence sur le terrain auprès des collaborateurs et professionnels.

Lors du passage en CSE, il a fallu aux élus **CFTC** un certain temps d'adaptation et d'apprentissage des nouvelles règles, avec les contraintes de la pandémie COVID-19. Malgré cela, la **CFTC** a toujours répondu présente sur le terrain avec comme mot d'ordre : **solidarité**. Il y a eu aussi un PSE, fermeture de l'établissement Claire Demeure (Versailles) où la **CFTC** a négocié avec justesse et sérieux pour les

salariés concernés par ce PSE, tout en étant présent humainement auprès de ces derniers. Les élus **CFTC** ont aussi beaucoup investi dans la recherche et l'optimisation des activités sociales et culturelles en participant à de nombreux salons CSE, afin de toujours proposer ce qui se fait de mieux pour augmenter le pouvoir d'achat des salariés.

Souhaitant aussi pouvoir répondre au mieux aux questions et problématiques rencontrées par les salariés, la collaboration avec une assistance juridique s'est faite rapidement et cela a permis tout au long du mandat d'accompagner avec professionnalisme les salariés.

Progressivement le nombre d'adhérents et sympathisants ont augmenté en grande partie grâce à une présence sur le terrain, l'écoute des salariés, la résolution de problématiques

et une communication constante. Nombre de salariés ont adhéré et validé la méthodologie de travail de la section **CFTC FDR** : la constructivité des revendications dans les échanges, débats et négociations.

Nous mettons un point d'honneur à ce que les DS et le DSC rencontrent les salariés, tous les salariés, afin de réellement connaître les besoins et les problématiques. Pour ensuite avancer objectivement et émettre des propositions réalistes au plus près de la réalité du terrain.

Les nouveaux adhérents élus ont aussi bénéficié de formations proposées par la **CFTC**. Pour nous, le syndicalisme c'est aussi et avant

tout de la solidarité. C'est pourquoi l'investissement auprès du syndicat est important. A travers nos missions syndicales, nous aidons les différents adhérents, sections d'autres établissements, associations, fondations du secteur privé et public au niveau national, régional et départemental. ■

Julien Leclercq

Délégué Syndical Central

LA GAZETTE CFTC (*Information Mensuelle auprès des salariés de la Fondation Diaconesses de Reuilly*). Facebook : **CFTC - Fondation Diaconesses de Reuilly**. Instagram : *cftc_fdr*

ÉQUIPE CFTC DIACONESSES DE REUILLY :



Fouzia TALAMY

Comptable

La Cité des Fleurs (92)

Déléguée Syndicale

Avec son expérience syndicale en région parisienne, Fouzia est une adhérente très active sur le terrain pour défendre, conseiller et accompagner les salariés.

- Conseillère au SPIF **CFTC**



Bruno DELHOMME

Agent de soins de nuit.

Les Chênes (26)

Délégué Syndical

Investi depuis de nombreuses années tant à la fédération qu'en région ainsi qu'auprès des salariés, Bruno apporte à la section toute son expérience syndicale.

Il recentre l'humain au cœur des préoccupations.

- Président du syndicat **CFTC Santé Sociaux Ardèche Drôme**
- Conseiller UID **CFTC Drôme Ardèche**
- Coordinateur réseau AURA
- Trésorier Fédération **CFTC Santé Sociaux**.



Olivier RAULT

Educateur

Le Manoir Emilie (17)

Délégué Syndical

Attaché aux valeurs de solidarité, Olivier est toujours disponible pour défendre et soutenir les salariés.

Il sait s'opposer pour proposer !



Julien LECLERCQ

Brancardier

Maison Médicale

Jean XXIII (59).

Délégué Syndical Central.

Accompagner, conseiller et écouter au mieux les salariés est une priorité pour Julien. Proposer des revendications justes et réalisables pour être crédible.

Communiquer activement avec les adhérents et salariés.

- Conseiller Fédéral **CFTC Santé Sociaux**
- Secrétaire Général Syndicat **CFTC Santé Sociaux Nord**.

FAUTE **INEXCUSABLE** DE L'EMPLOYEUR

En cas d'accident du travail ou de maladie professionnelle, en présence d'une faute inexcusable de l'employeur, le salarié peut obtenir un dédommagement financier plus important.

Le salarié victime d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle a droit à la réparation de son préjudice par la sécurité sociale, c'est-à-dire à une indemnisation forfaitaire limitée à la prise en charge totale des soins, au versement d'indemnités journalières de sécurité sociale en cas d'incapacité temporaire de travail et, en cas d'incapacité permanente, d'une rente (*article*

L.431-1 du code de la sécurité sociale). Cette indemnisation forfaitaire interdit, en principe, à la victime de rechercher dans les conditions de droit commun, la responsabilité de son employeur pour obtenir la réparation intégrale des préjudices subis. Par exception, la responsabilité de l'employeur peut être recherchée en cas de faute inexcusable de l'employeur.

La reconnaissance de la faute inexcusable de l'employeur permet à la victime ou à ses ayants droit d'obtenir :

(articles L. 452-1 et suivants du code de la sécurité sociale)

- Une augmentation du montant de la rente d'incapacité permanente le cas échéant ;
- La réparation intégrale des préjudices subis et non réparés par cette majoration (souffrances physiques et morales, préjudice esthétique, etc.).

OBLIGATION DE SÉCURITÉ DE L'EMPLOYEUR

Véritable devoir de prévention de l'employeur

Tout employeur a l'obligation de mettre en place toutes les mesures de préventions nécessaires afin de protéger la santé et la sécurité de ses salariés. Il doit notamment mettre en place des actions de prévention des risques

professionnels, des actions d'information et de formation et mettre à disposition des moyens adaptés (matériel et humain).

Garant de la bonne santé physique et mentale des salariés

Au-delà de son devoir de

prévention, l'employeur doit également veiller à la bonne santé physique et mentale de ses salariés (*article L. 4121-1 du code du travail*). Le cas échéant, il doit prendre toutes les mesures nécessaires au maintien d'une ambiance et d'une organisation de travail saine et pérenne.



DÉFINITION

La faute inexcusable de l'employeur est constatée, en cas d'accident du travail lorsque, de manière cumulative :

- Un manquement de l'employeur à son obligation de sécurité est relevé (*voir encadré*).
- Il avait ou aurait dû avoir conscience du danger auquel il exposait son salarié et n'a pourtant pas pris les mesures de protection nécessaires pour l'en préserver.
- La faute est une cause de l'accident. La faute de l'employeur peut ne pas être la cause déterminante de l'accident survenu au salarié. Il suffit qu'elle ait contribué à l'accident pour que la responsabilité de l'employeur soit engagée.

EXEMPLES DE CAS RETENUS DE FAUTE INEXCUSABLE DE L'EMPLOYEUR

La responsabilité de l'employeur a été reconnue lorsque :

- L'employeur n'a pas évalué les risques.
- Des machines dangereuses sont dépourvues de dispositif de sécurité.
- Un travail présentant un certain danger est confié à un salarié inexpérimenté ou n'ayant pas la qualification adéquate.
- L'employeur ne s'est pas assuré que les mesures de sécurité sont respectées.
- L'employeur est condamné pour violation des mesures relatives à la sécurité au travail.

- Il n'a pas su préserver ses salariés du harcèlement moral commis par un salarié de son entreprise.

A l'inverse, les juges ont exonéré l'employeur de toute faute inexcusable lorsque, par exemple, la cause de l'accident réside dans la négligence de la victime qui n'avait pas respecté les consignes de sécurité. ■

Eugénie Santiago
Juriste

ACCOMPAGNER LA FAMILLE, NOTRE PRIORITÉ



Assistants Maternels et Salariés du Particulier Employeur, le Groupe IRCÉM :

- ▶ Gère vos indemnisations en cas d'arrêt de travail
- ▶ Verse votre future retraite complémentaire
- ▶ Propose des aides d'Action sociale
- ▶ Offre des services de prévention au quotidien et au travail

www.ircem.com www.ircem.eu

IRCÉM
GROUPE

Groupe de Protection Sociale à gestion paritaire des emplois de la Famille

© Lordin- AdobeStock



REVALORISATION DES SALAIRES CONVENTIONNELS

Le ministère du travail a acté l'extension de l'avenant n°6 du 17 mai 2023 aux annexes 5 et 6 relatives aux salaires minimum conventionnels applicables dans le cadre de la convention collective des particuliers employeurs et de l'emploi à domicile du 15 mars 2021.

1 Les salaires minimum applicables aux assistants maternels du particulier employeur augmentent à compter du 1^{er} septembre 2023.

Le salaire horaire minimum passe à 3.43€ brut, soit 2.68€ net (2.64€ net pour Alsace - Moselle).

L'assistant maternel titulaire du titre de la branche « assistant maternel - garde d'enfant » ne pourra percevoir moins de 3.57€ brut par

heure, soit 2.79€ net (2.75€ net pour Alsace - Moselle).

2 Le taux horaire des salariés du particulier employeur ne pourra être inférieur à 11.75€ brut pour le niveau I

Une majoration de 4% sera appliquée aux taux horaires des niveaux I à IV inclus dès lors que le salarié justifiera de l'obtention d'une certification professionnelle de la branche. Cette majoration sera de 5% pour les niveaux V et VI dans les mêmes conditions.

Site de la grille des salaires, visible aussi avec le QR code, ci-dessous :

 https://www.legifrance.gouv.fr/conv_coll/id/KA-LITEXT000047951867/?idConteneur=KALICONT000044594539

PÉNURIE D'ASSISTANTS MATERNELS



© Lordin- AdobeStock

La FEPEM alerte sur la pénurie d'assistants maternels, la baisse du nombre de déli-
vrances d'agrément et le nombre des dé-
parts en retraite :

« Pour compenser et maintenir une capacité d'accueil individuel des jeunes enfants identique à celle d'aujourd'hui, l'embauche de **156 000 assistants maternels et gardes d'enfants à domicile** est à prévoir à l'horizon 2030 ».

Danielle Gillot
Référénte
Assistants Maternels

Congrès

CFTC AP-HP

Une nouvelle équipe au service des adhérents

Nous sommes honorés d'avoir été élus pour la nouvelle mandature et de représenter la **CFTC** au sein de l'AP-HP. Nous avons pour ambition d'améliorer notre visibilité et notre présence sur le terrain avec la pérennisation des sections et la création

de nouvelles. Il est important de constituer une équipe soudée, efficace et réactive avec un mode de communication élaborée. L'information doit circuler et surtout casser le sentiment d'isolement.

Voici la composition du nouveau conseil CFTC AP-HP récemment élu le 29 juin 2023 :

● Présidente :

Elisabeth MPONDO EKAMBI

● Vice-Président :

Thierry DUBOIS

● Secrétaire Général :

Domingos ESTEVES

● Secrétaires Générales adjointes :

Fatiha LANOUNI/Nathalie LECHARTIER

● Trésorière :

Marie-Jeanne ESPONA

● Trésorière adjointe :

Fatia OSMANI

● Membres du BUREAU :

Sonia JEAN-PIERRE/Farida BEZZAZI

● Membre d'Honneur du Syndicat :

Evelyne CHENET

● Membres du Conseil :

Frédéric BERGIN

Patrice DARCQUE

David FERNANDEZ FIDALGO

Hervé HOUDAIN

Stéphane MARTIN

Aziza MATRAB

Paul PERRINE

Maëva PULVAL-DADY

Antoine SAINT-MACARY

● Membre du conseil au titre des Retraités :

Anne-Marie CALLA

● Membre du conseil au titre des Jeunes :

Sophie FERREIRA SILVA

Nous tenons à remercier les membres sortants mais aussi, à l'aube de sa retraite, sincèrement, **Monsieur Patrice DARCQUE** pour son implication et toutes ses années d'engagement au syndicat. Patrice s'est beaucoup investi pour développer les sections Trousseau, St Antoine, la Roche Guyon et énormément impliqué par ses actions essen-



tielles pour la vie du syndicat **CFTC** -AP-HP. Nous te souhaitons de profiter de chaque instant de ta vie, de faire enfin ce qu'il te plaît et un repos bien mérité. ■

Bonne retraite à toi.

Elisabeth MPONDO

Présidente

Domingos ESTEVES

Secrétaire Général

CONSEIL **AP-HP** 2023



PRÉSIDENTE
ELISABETH MPONDO



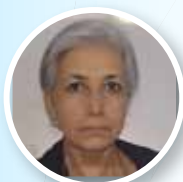
TRÉSORIÈRE
MARIE-JEANNE GREMONT



VICE-PRÉSIDENT
THIERRY DUBOIS



SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
DOMINGOS ESTEVES



SECRETARE GÉNÉRALE ADJOINTE
FATIA LANOUNI



SECRETARE GÉNÉRALE ADJOINTE
NATHALIE LECHARTIER



TRÉSORIÈRE ADJOINTE
FATIHA OSMANI



MEMBRE DU BUREAU
SONIA JEAN-PIERRE



MEMBRE DU BUREAU
FARIDA BEZZAZI



MEMBRE D'HONNEUR
EVELYNE CHENET

PRIME DE POUVOIR D'ACHAT EXCEPTIONNELLE

Le gouvernement par le décret n° 2023-702 du 31 juillet 2023 a créé une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour certains agents publics de la fonction publique hospitalière.

» Conditions d'obtention de la prime

En effet, les agents publics de la FPH (titulaires, stagiaires et contractuels) dont la rémunération brute perçue au titre de la période du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023 est inférieure à 39 000 € peuvent y prétendre. Sous conditions : avoir été nommé ou recruté à une date d'effet antérieure au 1^{er} janvier 2023

et être employé et rémunéré au 30 juin 2023. Les élèves et étudiants en formation en milieu professionnel ou en stage avec lesquels les employeurs sont liés ainsi que les agents percevant la prime de partage de la valeur (Loi n° 2022-1158 du 16 août 2022) en sont exclus.

» Montant de la prime

Rémunération brute perçue au titre de la période courant du 1 ^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023	Montant de la prime de pouvoir d'achat
Inférieure ou égale à 23 700 €	800 €
Supérieure à 23 700 € et inférieure ou égale à 27 300 €	700 €
Supérieure à 27 300 € et inférieure ou égale à 29 160 €	600 €
Supérieure à 29 160 € et inférieure ou égale à 30 840 €	500 €
Supérieure à 30 840 € et inférieure ou égale à 32 280 €	400 €
Supérieure à 32 280 € et inférieure ou égale à 33 600 €	350 €
Supérieure à 33 600 € et inférieure ou égale à 39 000 €	300 €

» Calcul de la rémunération brute perçue sur la période

La rémunération brute perçue est égale à la rémunération brute moins la GIPA (Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat) moins les heures supplémentaires et les indemnités d'intervention effectuées à l'occasion des astreintes, à hauteur du plafond de défiscalisation des heures supplémentaires (7500 € - Article 81 quater du code des impôts).

» Imposition

La prime de pouvoir d'achat n'est pas imposable. Elle est exonérée de cotisations et



© HUBC - AdobeStock

contributions sociales, de CSG et de CRDS, ainsi que d'impôt sur le revenu.

» Comment la prime est perçue ?

Le montant de la prime est réduit à proportion de la quotité de travail et de la durée d'emploi sur la période de référence du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023.

La prime est versée en une seule fois par

l'employeur public qui emploie et rémunère l'agent au 30 juin 2023. La prime est cumulée avec toutes primes et indemnités perçues par l'agent.

» Quand la prime sera-t-elle versée ?

Le décret n° 2023-702 du 31 juillet 2023 portant création d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour certains agents publics de la fonction publique hospitalière entre en

vigueur le lendemain de sa publication soit le 1^{er} août. En pratique, cela devrait être versé la fin 2023. ■

Sylvie DUSSAN
Secrétaire Générale
Adjointe Pôle Public

RÉFORME DES RETRAITES

La loi n° 2023-270 du 14 avril 2023 de financement rectificative de la sécurité sociale pour 2023 a été publiée et promulguée pour entrer en vigueur à compter du 1^{er} septembre 2023.

Recul de l'âge légal de départ

Pour la catégorie sédentaire, le passage de 62 à 64 ans de l'âge légal de départ à la retraite se fera par un relèvement progressif de 3 mois par génération à compter des assurés nés le 1^{er} septembre 1961.

Exemple : les infirmiers(e)s de catégorie A sont sédentaires.

Pour la catégorie active, le passage de 57

à 59 ans s'effectue avec le même relèvement progressif de l'âge de la retraite que les agents sédentaires mais à partir du 1^{er} septembre 1966. Pour bénéficier d'un départ anticipé, il faut toujours 17 ans de service.

Exemples de catégorie actives : Infirmier(e) de catégorie B, aide-soignant(e) et auxiliaire de puériculture.

Génération	Catégorie sédentaire	Catégorie active
61 (01/09/61 et après)	62 ans et 3 mois	57 ans
66 (avant le 01/09/66)	63 ans et 6 mois	57 ans
68	64 ans	57 ans et 9 mois
73	64 ans	59 ans

Les agents de catégorie active, peuvent bénéficier automatiquement d'une retraite à taux plein, quel que soit le nombre de trimestres de cotisation. Pour cela, l'âge de départ est augmenté de 3 ans, soit 62 ans.

Les victimes d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle peuvent partir en retraite pour incapacité à 60 ans. Les travailleurs handicapés arrivent à partir à compter de 55 ans.

Durée de cotisation

Pour la catégorie sédentaire, la durée de cotisation pour bénéficier d'une retraite à taux plein sera portée à 43 ans (172 trimestres) en 2027, dès la génération 1965.

Pour la catégorie active, la durée de service et de bonification nécessaire pour bénéficier du droit à départ anticipé sera de 172 trimestres en 2027 dès la génération 1970



Oui Manu chéri, c'est chouette d'être à la retraite, mais... quelles sont les conditions ?

Les conditions Bribri ? allons voir sur le site* de la CFTC

ou avec le QR ci-dessous.



Génération	Cotisation Catégorie Sédentaire	Cotisation Catégorie Active
61	169	168
64	171	168
65	172	168
66 (le 1/9/66 et après)	172	169
70	172	172

Il y a une bonification du 5^{ème} trimestre supplémentaire et la majoration du 10^{ème} (augmentation de la pension) pour la catégorie active même s'il y a passage en catégorie sédentaire. La seule condition est d'avoir 17 ans de service en catégorie active.

Pour les agents n'ayant pas pu cotiser 43 ans, l'âge de la retraite à taux plein reste à 67 ans.

Mode de calcul de pension des fonctionnaires

Le mode de calcul des pensions des fonctionnaires reste le même malgré la réforme (75 % du salaire brut des six derniers mois).

Modification du dispositif des carrières longues

Les agents qui ont commencé à travailler

- avant 16 ans pourront prendre leur retraite à 58 ans ;
- entre 16 et 18 ans pourront prendre leur retraite à partir de 60 ans ;
- entre 18 et 20 ans pourront prendre leur retraite à partir de 62 ans ;
- entre 20 et 21 ans pourront prendre leur retraite à 63 ans.

Chaque parcours est unique

Ces informations concernent les personnels ayant une carrière uniquement dans la Fonction Publique Hospitalière ce qui veut dire que pour les carrières mixtes du public et du privé ou de plusieurs publics, il faut regarder

au cas par cas. **Pour plus de renseignements connectez vous sur notre site.**

Sylvie DUSSAN
Secrétaire Générale Adjointe
Pôle Public

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES APOLITIQUES ?

Dans ma section, j'aime à rappeler que notre syndicat, issu des principes de la morale sociale chrétienne (solidarité, liberté, justice sociale...), se doit de marquer son indépendance par son côté apolitique, areligieux.

Nous n'avons donc aucune prétention à cogouverner ou cogérer l'entreprise où nous sommes engagés. Maintenant le défi, surtout cette année dans le cadre de nos élections professionnelles, est d'éviter toutes confusions ou ressemblances avec les pratiques des partis politiques. Rester crédible dans notre indépendance voilà l'enjeu, mais à bien y regarder ce n'est parfois pas si simple. Comme le disait Coluche le risque c'est « un pour tous, tous pourris ».

Comment atteindre une représentativité au premier tour sans nous pousser à une lutte de survie pour ne pas disparaître. Le risque est grand de ne plus pouvoir représenter notre organisation syndicale face à l'employeur et ainsi perdre une grosse partie de nos moyens de développement. Mais cela ne doit pas nous amener à des stratégies parfois aussi contestables que celles que l'on peut voir pour l'accession à l'Elysée ou aux bancs de l'assem-

blée nationale.

Nous, à la **CFTC** Apprentis d'Auteuil, nous avons comme mot d'ordre de ne pas rentrer dans la spirale du plus offrant, des grandes annonces, des belles promesses, de jouer sur les peurs des uns et des autres.

Nous devons avant tout éclairer le salarié sur son choix, le sensibiliser au but de ce vote qui est bien l'attention et l'accompagnement de sa carrière pour qu'il en soit pleinement le capitaine, de le responsabiliser, à savoir quel dialogue il veut à la Fondation Apprentis d'Auteuil.

Notre conviction est d'être constructif avant tout, permettre à chacun d'exprimer sa personnalité dans l'entreprise, prôner le développement durable notamment dans le dialogue.

Ainsi nous avons pour devoir de revoir nos ambitions personnelles de pouvoir pour devenir un défenseur véritable du bien commun.

La **CFTC** doit être au service des autres et non pas à se servir d'autrui. ■

Guillaume Léonardi
Délégué Syndical Central
Apprentis d'Auteuil





À LA MÉMOIRE DE NOTRE AMI SERGE GRANSART

C'est avec une grande émotion que nous apprenons le décès brutal de Serge GRANSART. Le 5 septembre 2023, Serge, toujours prêt à aider son prochain, nous quittait à la veille de son 73^{ème} anniversaire.

Il a été notre collègue durant de nombreuses années, mais il reste notre ami, et ceux qui travaillaient avec lui préserveront l'image de son dévouement à la protection des plus vulnérables. Sa famille, ses amis et ses collègues vous diront que Serge était toujours prêt à prendre le temps d'offrir ses compétences aux autres.

Serge a rejoint la Fédération

CFTC Santé Sociaux en 2011 et ce jusqu'à sa retraite, il a été avec nous régulièrement pour promouvoir les métiers des salariés du particulier employeur et des assistantes maternelles. Il s'est activement impliqué dans la défense de leurs droits. Son expertise et son dévouement étaient reconnus de tous. C'était un collègue respecté, toujours prêt à partager ses connaissances et à encourager les autres.

Serge a été un Homme de Projet : son expérience au sein de la Fédération ainsi que sa connaissance des structures éco-

nomiques et sociales lui ont permis de prendre conscience des problématiques auxquelles sont confrontés les salariés de nos secteurs d'activité, et plus particulièrement les assistantes maternelles. Lors de sa demande de départ à la retraite, Serge n'était pas résolu à lézarder au soleil, je me souviens de notre entretien,

au cours duquel il me faisait part de sa volonté de continuer à s'engager auprès des Assistantes maternelles et créer une structure qui leur serait dédiée.

Fortement impliqué à la vie de sa commune, Fondettes, il occupait le poste d'adjoint au maire, chargé de la jeunesse, l'éducation, et la petite enfance depuis 2019.

Nous garderons de lui le souvenir d'un militant compétent, passionné et solidaire. Son charmant sourire et son audace resteront toujours dans notre mémoire. De cette façon, nous pouvons nous souvenir de lui et continuer à être inspirés par son esprit positif.

Notre Fédération rend hommage à cet homme parti trop tôt ! Repose en paix Serge. ■

Frédéric Fischbach
Président



On dit souvent que **c'est le geste** **qui compte** ()

Vous qui lisez ce magazine, peut-être chez vous ou bien au travail, quel serait votre réflexe si une personne près de vous était victime d'un malaise, d'un accident, d'un étouffement ?

Dans toutes ces situations, c'est le geste qui compte. **Celui qui permet de faire un massage cardiaque, d'utiliser un défibrillateur, d'effectuer une compression abdominale, de mettre une victime en sécurité.**

Tous ces gestes simples qui permettent bel et bien de sauver des vies.

De nombreux décès pourraient être évités chaque année en France si le **grand public était plus largement initié aux gestes de premiers secours.**

C'est pour ça qu'à la Macif, nous proposons depuis des années à nos sociétaires des ateliers gratuits de formation aux premiers secours.

Alors pour connaître les six gestes élémentaires de premiers secours, **rendez-vous sur [macif.fr/gestes-qui-sauvent](https://www.macif.fr/gestes-qui-sauvent)**

À la Macif, la prévention, c'est ensemble que nous la faisons.



La Macif,
c'est **vous.**